

Enquête Hélicoptères

Les rotors de la colère

L'Etat souhaite pouvoir limiter les survols du territoire genevois. Discussions en cours

Chloé Dethurens

L'hiver arrive, et avec lui, les hordes de skieurs venus du monde entier pour dévaler les pentes suisses, françaises ou italiennes. Comme chaque année, nombre de touristes fortunés préfèrent au car, au taxi ou au train la rapidité de l'hélicoptère pour rejoindre leur station de sports d'hiver. Au grand dam des riverains de l'aéroport, exaspérés par le bruit de ces engins. Aujourd'hui, le Canton souhaite que ses compétences en la matière soient renforcées afin de pouvoir limiter ces vols hivernaux.

Qui sont ces voyageurs hélicoptérés? Le plus souvent des touristes aisés, optant pour un transfert rapide dans les stations de ski huppées des Savoies (Megève, Chamonix, Courchevel), de Suisse (Verbier, Gstaad) et d'Italie (Courmayeur). Plusieurs exploitants d'hélicoptères desservent ces destinations au départ de Cointrin. Certains ont leur siège en France voisine, d'autres bien plus loin. Une seule entreprise est basée à Genève. «Nous effectuons en particulier des vols de tourisme à destination des stations de ski, explique Henri Landelle, directeur de Swiftcopters. Nous travaillons également avec le World Economic Forum de Davos.»

Légère reprise

Après deux années d'accalmie - crise économique oblige - le trafic d'hélicoptères dans la région genevoise reprend des forces. Durant les premiers mois de 2010, leurs passages par Cointrin ont augmenté de 25%. Une hausse plutôt faible en comparaison de l'hiver 2006-2007, époque où ce trafic a provoqué la colère des riverains et l'inquiétude des députés. Le nombre de vols dans le canton explose cette saison-là. La hausse atteint les 45%, soit 2500 mouvements au total. Une motion demandant la diminution de ces transferts touristiques est déposée au Grand Conseil. L'Aéroport International de Genève (AIG), quant à lui, met en place des mesures afin de limiter les nuisances sonores de ces appareils.

Grâce à ce dispositif, la situation s'améliore durant l'hiver 2007-2008. La hausse des survols ne dépasse pas les 5%. Néanmoins, la situation reste «insatisfaisante» en ce qui concerne le trafic à destination et en provenance des Alpes françaises, comme l'explique la réponse du Conseil d'Etat aux motionnaires. L'AIG décide alors d'une série de mesures plus restrictives visant à mieux répartir les vols, afin de limiter les pics journaliers excessifs durant les week-ends. Mais un exploitant dépose un recours, accepté par le Tribunal administratif. Les dispositions prises par l'AIG sont ainsi annulées.

Un revers plutôt pénible pour les habitants de plusieurs communes jouxtant l'aéroport. Pregny-Chambésy est l'un des secteurs survolés par les hélicoptères: «Nos habitants appréhendent cette période hivernale, regrette Jean-Marc Mermoud, maire. Chaque année, les plaintes sont nombreuses. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du Conseil d'Etat et auprès de l'aéroport, sans succès.» La commune compte aujourd'hui sur les discussions en cours entre l'AIG, l'Etat et les exploitants.

Règlement à venir

Aujourd'hui, de peur d'un retour en force de ce ballet d'hélicoptères dans le cas probable d'une reprise économique, le Conseil d'Etat genevois souhaite que ses compétences en matière de régulation des vols soient renforcées. Et ce, alors qu'une ordonnance fédérale sur les dé-



Tourisme En 2010, les vols transitant par Cointrin connaissent une légère reprise par rapport à l'année précédente. LAURENT CROTTET



Bernard Favre
Secrétaire général adjoint au DSE

«Nous aimerions que Berne permette aux cantons d'émettre des directives pour préserver les secteurs peuplés»



Maude Rivière
Porte-parole de Skyguide

«Nous travaillons sur différentes mesures en ce qui concerne la vitesse, la hauteur et la trajectoire de ces appareils»



Jean-Marc Mermoud
Maire de Pregny-Chambésy

«Chaque année, les plaintes sont nombreuses. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du Conseil d'Etat et auprès de l'aéroport»

collages et les atterrissages en campagne est en train d'être élaborée. Objectif de ce texte: remplacer les procédures actuelles - objet «de récriminations et de problèmes juridiques récurrents» - par un règlement plus précis. Les vols touristiques comme professionnels seront concernés. Parmi les nouveautés de ce règlement, la possibilité d'interdire les vols commerciaux au-dessus des zones dites «sensibles» du point de vue de la faune et de la flore.

Respect des habitants

Mais pour l'Exécutif cantonal, cette ordonnance fédérale n'est pas assez stricte. D'une part, elle ne restreint pas suffisamment le passage d'hélicoptères au-dessus des secteurs d'habitations, les exposant ainsi à des «nuisances sonores disproportionnées». D'autre part, elle ne donne pas non plus les compétences nécessaires au Canton pour intervenir, soit diminuer le nombre de vols durant les week-ends hivernaux. «De par sa proximité avec certaines stations chics, Genève est particulièrement exposé aux survols, explique Bernard Favre, secrétaire adjoint chargé des affaires aéroportuaires au Département de la solidarité et de l'emploi. Certaines zones touchées par ce trafic sont densément peuplées. Même si la plupart des hélicoptères prennent leur envol depuis Cointrin, l'aéroport n'a pas la compétence d'en limiter le nombre ni d'imposer des trajectoires en dehors de sa zone de contrôle. Et il n'a aucune prérogative sur des vols décollant en France voisine ou en dehors de la zone de contrôle.»

«C'est pourquoi nous aimerions que Berne permette aux cantons d'émettre des directives pour préserver les secteurs peuplés. L'ordonnance prévoit cette compétence pour protéger les zones naturelles d'importance, mais pas pour cel-

les habitées. Nous avons beaucoup de respect pour les batraciens, poursuit Bernard Favre. Mais nous pensons que les humains méritent aussi certains égards!»

L'Etat souhaite pouvoir fixer un plancher de 3000 pieds pour les survols de zones habitées, mais aussi imposer des trajectoires d'évitement. Sa prise de position, comme celle des autres cantons, a été envoyée à Berne lors de la période de consultation de l'ordonnance, qui vient de prendre fin. L'Etat attend désormais la décision du Conseil fédéral concernant l'extension, ou non, de ses compétences en matière de trafic d'hélicoptères.

Chez Swiftcopters, on assure respecter les normes en vigueur et ne pas survoler les zones densément peuplées. Pour Henri Landelle, «étant basé à Genève, nous ne pouvons pas nous permettre le moindre écart. Nos pilotes agissent dans le strict respect des hauteurs et des voies définies. Ils ne volent pas n'importe comment. En revanche, ce n'est pas le cas de certaines compagnies. Et nous en payons

les conséquences.» Ne pouvant pas restreindre le nombre de vols, l'aéroport tente quant à lui depuis 2007 de réduire les nuisances grâce à plusieurs mesures.

Parmi elles, le développement du dialogue avec les exploitants, la mise en place d'une procédure d'autorisation préalable pour tout mouvement d'hélicoptère ainsi que le contrôle des altitudes de survol et le suivi des trajectoires de ces derniers.

Vitesse, hauteur, trajectoire

Parallèlement à la révision de l'ordonnance, un groupe de travail - composé de représentants de l'Etat, de Skyguide, de l'Office de l'aviation civile et de l'aéroport - étudie actuellement plusieurs solutions pour diminuer encore davantage le bruit généré par ce trafic. «Nous travaillons sur différentes mesures en ce qui concerne la vitesse, la hauteur et la trajectoire de ces appareils», explique Maude Rivière, porte-parole de Skyguide.

En chiffres

Une région attractive pour les voyages hélicoptérés

■ Entre 2006 et 2007, le nombre de vols commerciaux dans la région genevoise a augmenté de **45%**. Pour les premiers mois de 2007, soit de janvier à avril, on dénombrait plus de **2500** mouvements à destination ou en provenance de Cointrin. L'année suivante, l'augmentation s'est avérée moins importante (**+6%**), avec un total, toujours pour les quatre premiers mois, de **2627** vols. L'hiver 2009 a quant à lui connu une baisse de 47%, pour cause de crise

économique. Le nombre total de vols n'a effectivement pas dépassé les **1400**. Les quatre premiers mois de 2010, eux, ont connu un regain de **25%**. De janvier à avril, on dénombrait ainsi quelque **1760** passages.

■ De nombreuses sociétés exploitant des hélicoptères passent par Cointrin, notamment afin de prendre en charge des clients arrivés par un vol de ligne. Parmi elles, Mont-Blanc Hélicoptères à Annemasse et Skycam à Archamps. **CH.D**